

Impacts économiques

Intégration du risque incendie dans la gestion sylvicole



Sommaire

- I. Plantations sylvicoles en Provinces Nord et Sud et surfaces incendiées
- II. Incidences au niveau des massifs forestiers
 - Conséquences économiques
 - Conséquences sylvicoles
 - Conséquences écologiques
- III. Stratégie adoptée, actions préventives
 - Définition
 - Incidence sur la ressource
- IV. Pistes d'amélioration

I. Plantations sylvicoles en Provinces Nord et Sud et surfaces incendiées

Sous gestion PN :

Plateau de Tango (2 500 ha plantés)

Massif de Néhoué (600 ha)

=> Plantés très majoritairement en pins des caraïbes, essences locales disparues depuis de nombreuses années.



Sous gestion SudForêt :

Périmètres de Grand Sud, Moindou, Col d'amieu 2 206 ha

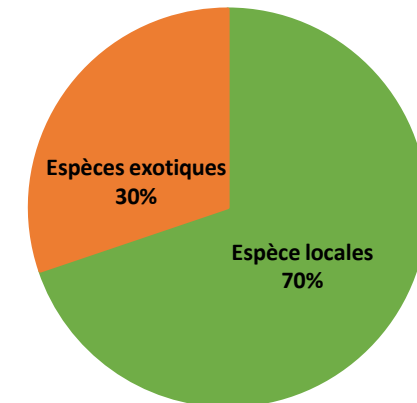
dont espèces exotiques

Pin des caraïbes, Eucalyptus, Mahogany 666 ha

dont espèces locales

Kaoris, Pin colonnaire, Santal 1 540 ha

COMPOSITION DES PARCELLES SYLVICOLES



I. Plantations sylvicoles en Provinces Nord et Sud et surfaces incendiées

Sous gestion Sud Forêt :

période 2009-2019 essentiellement dans le Grand Sud 146 ha

dont espèces exotiques

Pin des caraïbes, Eucalyptus, Mahogany 50 ha

dont espèces locales

Kaoris, Pin colonnaire, Santal 96 ha

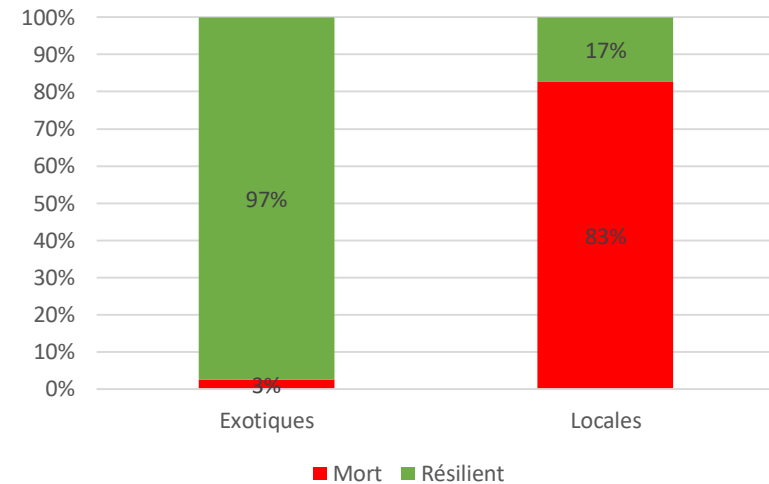
Sous gestion PN :

Massif de Tango période 2003-2017 et sans exhaustivité : \approx 165 ha/an incendiés.

=> *Inventaire 2003-2004 = toutes les parcelles ont subi au moins 1 feu*

... et avec des origines diverses (depuis les accès, au cœur même des massifs, en rapport aux actions de chasse...)

RÉACTION DES ARBRES SUITE AUX INCENDIES



II. Incidences au niveau des massifs forestiers

Economique

- ✓ Augmentation des coûts :
 - Frais de remplacement (+ de 65 M XPF sur 10 ans par SudForêt),
 - Mobilisation de moyens humains sur la problématique incendies
 - Incidences directes pour exploitants forestiers (journée de travail ou manque à gagner : $\approx 0,8$ MF/j) et gestionnaires (perte ressource, entretien voirie, mise en place plan d'actions dédiées).
- ✓ diminution de la valeur vénale des forêts.

Sylvicoles

- ✓ Perte directe de bois brut (24 000 m³ en 10 ans pour SudForêt)
- ✓ Qualité de la ressource moindre (épanchement résine...)
 - => impact sur l'approvisionnement et les rendements des scieries

Ecologiques

- ✓ perte de biodiversité,
- ✓ érosion et dégradation de l'environnement au sein des plantations



III. Stratégies adoptées

Prise en compte du risque incendie dans la stra

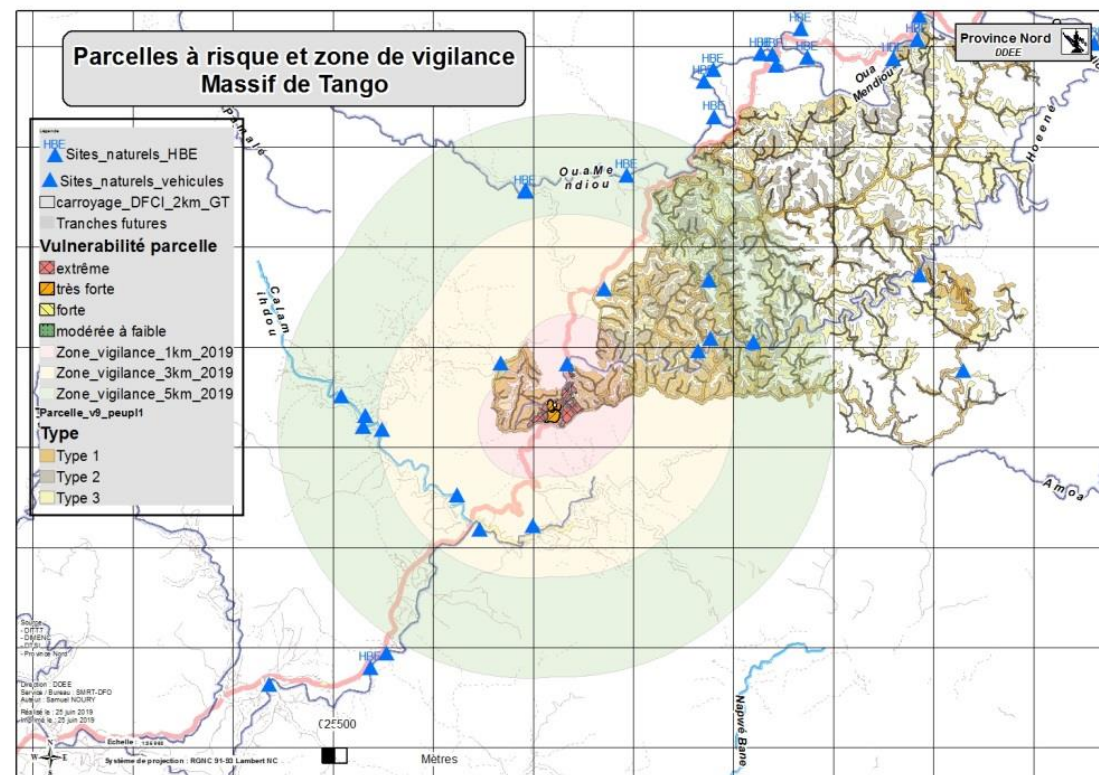
Cas spécifique du plateau de Tango en

PN :

- ✓ Plan d'actions risque feux de forêt spécifique au massif (Prévention/anticipation, prévision, lutte feux actifs, retours d'expériences), 30ème actions
- ✓ Stratégie particulière partagée et validée avec acteurs (moyens humains, matériels)

Intégrées au plan d'actions PN :

- ✓ Protection ciblée des espaces à enjeux (stratégie validée), information des soldats du feu,
- ✓ Sensibilisation des intervenants/prestataires/agents collectivités/populations,
- ✓ S'assurer de l'opérationnalité des infrastructures/moyens de lutte,
- ✓ Anticiper les risques incendies



III. Stratégies adoptées, actions préventives

Stratégie Sud Forêt :

- ✓ Critère « incendie » prépondérant dans les choix d'aménagement (espèces, sites, itinéraires sylvicoles)
- ✓ Devenir acteur de la prévention et de la lutte



Actions préventives :

- ✓ Espèces moins sensibles dans les zones à forts risques (ex : plaine du champ de bataille)
=> réduction du panel d'espèces sylvicoles et donc variété des produits bois locaux
- ✓ Développement de plantations autour de celles existantes
=> se ferme l'accès à de meilleurs sites de plantation
- ✓ Ressources supplémentaires au réseau de Défense des Forêt Contre les Incendies
=> mobilisation de la trésorerie initialement prévue pour la plantation (environ 3 MF/an)



IV. Pistes d'amélioration/perspectives

- **Pour ne pas avoir à anticiper le risque, à lutter, et à engager des moyens :**
 - accentuer la sensibilisation des riverains**
- **Alléger la charge financière liée au risque incendie pour les sylviculteurs**
- **Disposer d'une liste d'entreprises volontaire pour mettre à disposition son matériel et lutter contre les incendies**
- **Echelle plus générale :**
 - ✓ Envisager d'homogénéiser le contenu des arrêtés municipaux réglementant l'usage du feu (meilleure visibilité/administrés),
 - ✓ Clarifier incidence/imbrication des textes réglementaires pris par les collectivités.



Merci de votre attention

